

ARRETE N° 476 du 26/09/2018

relatif à la constitution du jury du
DU Anglais Communication d'Entreprise
 Pour l'année universitaire 2018-2019

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
 PARIS DIDEROT – PARIS 7**

- VU le Code de l'éducation,
 VU **l'arrêté n°2011-623 du 16 juin 2011 portant création du
 DU Anglais Communication d'Entreprise**
 VU **la proposition du responsable du diplôme en date du 27/09/2018
 Et du Directeur de la composante en date du 27/09/2018**

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury du **DU Anglais Communication d'Entreprise**
 Est constitué comme suit pour l'année universitaire **2018/2019** :

NB : Un jury est composé d'au moins 3 membres

Nom Prénom	Grade ou Fonction	Etablissement Ou Entreprise	Qualité au sein du jury ¹
MINACORI Patricia	MCF	Paris Diderot	Président
BORDET Geneviève	MCF	Paris Diderot	
MOORE Victoria	Vacataire	Paris Diderot	

ARTICLE 2 - Le Directeur de l'UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées et la Directrice Générale des Services de l'Université Paris Diderot - Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de l'Université Paris Diderot-Paris 7
 Et par délégation
 La vice-présidente de la CFVU



Séverine Leidwanger
Séverine Leidwanger